

2, rue de Bruxelles
BP 70117
28114 LUCE cedex

Téléphone
03.37.35.64.34

Télécopie
02.37.35.93.84

**MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
POUR UN SEJOUR A LA MONTAGNE
DU DIMANCHE 22 JANVIER 2017
DU VENDREDI 27 JANVIER 2017**
En application du code des marchés publics

Article 1 : OBJET ET DUREE DU MARCHE :

Séjour dans les Alpes du Dimanche 22 Janvier au Vendredi 27 Janvier 2017 concernant environ 75/80 élèves + 6 accompagnateurs.

Départ le 22 janvier du collège E. HERRIOT à LUCE (28) vers 7h00 (arrivée au centre à 18h).

Retour le Samedi 28 janvier au collège : Départ du centre le vendredi 27 Janvier vers 20h après le repas du soir.

Article 2 : PERSONNE PUBLIQUE PASSANT LE MARCHE :

COLLEGE EDOUARD HERRIOT

2, rue de Bruxelles

BP 70117

28114 LUCE cedex

Tel : 02.37.35.64.34

Fax : 02.37.35.93.84

Pouvoir adjudicateur : Madame Claire LORILLARD, Principale

Comptable assignataire : Madame Caroline MAERTEN, Agent Comptable

Pour tout renseignement : Madame Graziella BLONDEAU, Adjointe-Gestionnaire

Article 3 : ACCUEIL ET HEBERGEMENT:

Les élèves et les accompagnateurs sont en pension complète (petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) dans un centre d'accueil avec des chambres de capacité variable et des sanitaires. La salle de restauration et les salles d'activité sont dans le centre.

Le centre assurera le repas du dimanche soir lors de l'arrivée des élèves et le repas du vendredi soir avant le départ.

Article 4 : PROGRAMME ET ACTIVITES :

Voir document joint de la semaine type.

Les activités de plein air (cours de ski en journée) seront encadrées par des moniteurs brevetés avec prêt de matériel ainsi que les forfaits pour un total de 20h00 de cours par élève. Les animations proposées du centre devront se dérouler en début de soirée (avant le repas) et en fin de soirée (veillée).

Article 5 : PRIX :

Toutes les dépenses doivent être indiquées dans le devis.

L'offre précisera les conditions d'assurance :

- ✓ Annulation totale ou partielle du séjour
- ✓ Secours en montagne et rapatriement lors des activités de pleine nature.

Le prix est exprimé en euros. Le prix global doit comprendre les prestations et les différentes assurances. Il doit faire apparaître un prix unitaire par élève et par accompagnateur (la gratuité pour les accompagnateurs est proscrite).

Article 6 : LE CONTENU DE L'OFFRE ET LES MODALITES DE TRANSMISSION ET DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES :

Les offres seront envoyées en recommandé avec un accusé de réception au Collège Edouard Herriot – 2 rue de Bruxelles – BP 70117 – 28114 LUCE cedex avant le 20 mai 18h00, à l'attention de l'Adjointe-Gestionnaire et porteront la mention « MAPA Montagne, NE PAS OUVRIR ».

Le dossier comprendra :

- Le présent cahier des charges daté et signé par le représentant habilité de l'entreprise.
- Un document sur lequel figureront tous les éléments (descriptif de chaque prestation) qui devront être examinés afin d'attribuer le marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier directement avec les candidats les mieux placés par rapport aux critères mentionnés dans le cadre du présent marché.
- L'état annuel des certificats sociaux et fiscaux.

Article 7 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

L'attribution du marché sera faite à l'offre la mieux disante en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- ✓ Qualité des produits : 30%
- ✓ Qualité des services associés : 0%
- ✓ Qualité des conditions de livraison : 0%
- ✓ Prix : 70%

Article 8 : PERSONNES A CONTACTER POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE :

Madame Graziella BLONDEAU, Adjointe-gestionnaire du collège Edouard Herriot au 02.37.35.64.34

A _____, le

Le représentant habilité de l'entreprise

Nom Prénom

Signature et Cachet de l'entreprise